

CONSULTATIONS AUPRÈS DES FOURNISSEURS – MOBILIER DE BUREAU RÉPONSE DE TPSGC

1. Prix ou valeur

Commentaires de l'industrie

En mettant l'accent sur le prix et en considérant le mobilier comme un bien, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) y perdra sur le chapitre de la valeur et de la qualité.

Réponse de TPSGC

Les critères techniques obligatoires actuels, ainsi que les garanties et les services exigés dans les offres à commandes proposées, permettront d'assurer au gouvernement le meilleur rapport qualité-prix.

Les discussions avec l'industrie et les clients se poursuivront dans le cadre des travaux d'un comité consultatif gouvernemental sur le mobilier de bureau qui sera mis sur pied très prochainement. TPSGC et les fournisseurs examineront d'autres aspects de la valeur tels que le service, le coût tout au long du cycle de vie, de même que les facteurs environnementaux et ergonomiques qui pourront être pris en considération dans les prochains processus d'offres à commandes pour le mobilier.

2. Démarche graduelle, en consultation avec l'industrie

Commentaires de l'industrie

TPSGC devrait procéder de façon graduelle, en consultation avec l'industrie.

Réponse de TPSGC

TPSGC mettra sur pied sous peu un comité consultatif gouvernemental sur le mobilier de bureau, qui sera chargé d'examiner les particularités de la demande d'offres à commandes à venir et de planifier les questions et les stratégies à long terme.

3. Révision de certaines exigences en vigueur ou proposées : normes, exigences liées aux essais et à leur fréquence, nombre de séries permis par fabricant et durée des offres à commandes

Commentaires de l'industrie

Une durée de deux ans pour une offre à commandes est insuffisante compte tenu du coût lié à la préparation d'une soumission et des changements à apporter à la stratégie d'affaires.

Le gouvernement du Canada exige des essais plus fréquents que les autres clients.

Réponse de TPSGC

TPSGC envisagera la possibilité de prolonger la durée de l'offre à commandes et d'établir un mécanisme de renouvellement des prix.

De plus, TPSGC reverra les exigences afin que celles-ci cadrent davantage avec les pratiques courantes de l'industrie, notamment pour ce qui est de la fréquence des essais de cinq ans (plutôt que de trois ans comme c'est le cas actuellement) et de la latitude concernant la certification des fournisseurs.

Enfin, TPSGC examinera la possibilité d'augmenter le nombre de séries permis par fabricant, en consultation avec le comité consultatif gouvernemental sur le mobilier de bureau qui sera créé.

4. Révision des processus et respect du processus

Commentaires de l'industrie

TPSGC devrait faire respecter le processus. Le recours aux offres à commandes pour le mobilier est obligatoire depuis le 1^{er} avril 2005. Pourtant, une quantité importante de mobilier est achetée en dehors de ces offres à commandes.

TPSGC devrait se pencher sur la pratique inefficace et inefficace d'achat d'une grande quantité de mobilier au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Réponse de TPSGC

TPSGC et le Secrétariat du Conseil du Trésor travaillent en collaboration afin de s'assurer que les ministères ont recours aux offres à commandes obligatoires.

En ce qui a trait aux achats de fin d'exercice, TPSGC examine actuellement différentes façons de réduire la pression que subissent les fournisseurs en fin d'exercice et encouragera les ministères clients à placer leurs commandes plus tôt au cours de l'exercice au lieu d'attendre en janvier. La question sera soumise à l'examen du comité consultatif gouvernemental sur le mobilier de bureau qui sera créé.